

# RETRO ECONOMIE 2023

societe.union@sonapresse.com

## Dettes publiques : 466 milliards de francs éponnés en 100 jours

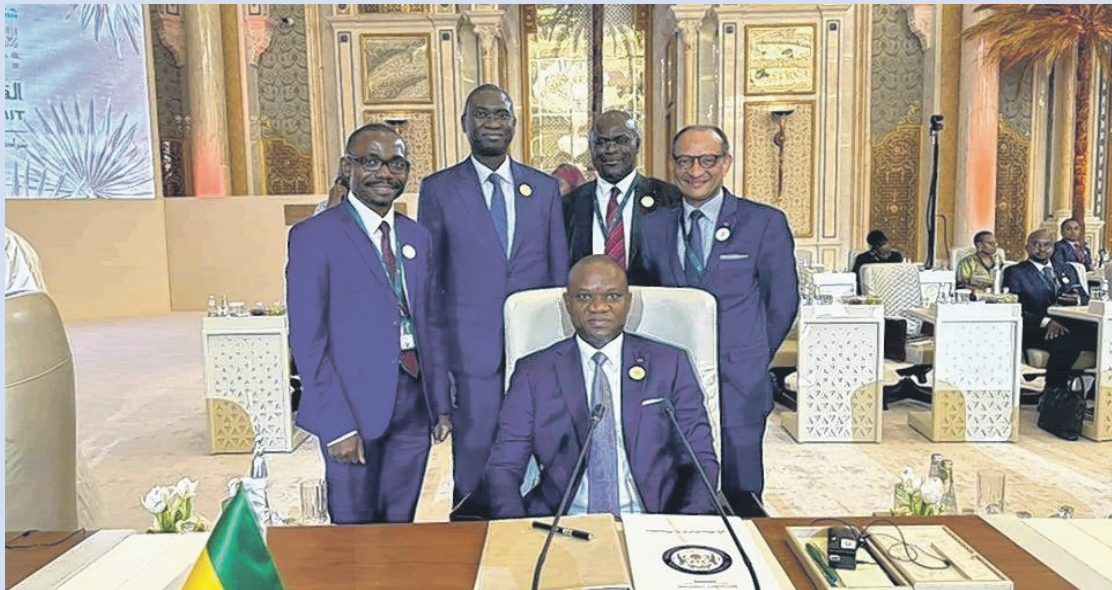
L'UNE des premières décisions du président de la Transition a été de réaffirmer l'engagement du Gabon à honorer ses échéances et à apurer progressivement sa dette extérieure et intérieure afin de retrouver la confiance de ses créanciers.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

L'EXPLOSION de la dette publique du Gabon – évaluée aujourd'hui à 7 300 milliards de francs – a toujours été un sujet d'inquiétude dans l'opinion nationale. À l'arrivée du gouvernement de la Transition, le Gabon était suspendu de décaissement auprès de neuf bailleurs de fonds internationaux depuis le mois de mars 2023. L'une des premières décisions du président de la Transition a été de réaffirmer l'engagement du Gabon à honorer ses échéances et à apurer progressivement sa dette afin de retrouver la confiance de ses créanciers.

Selon le ministère de l'Économie et des Participations, le Gabon a apuré sa dette auprès de la BAD pour un montant de 27,5 milliards de FCFA. Le 9 novembre 2023, le pays a réglé ses arriérés de dette en instance au Trésor public au profit de la Banque islamique de développement pour un montant de 10,24 milliards de FCFA. Dans le même élan, le Gabon a également réglé plus de 6 milliards de FCFA d'arriérés au 31 octobre 2023 à la Banque mondiale. Quant au FMI, après le règlement de plus de 11 milliards d'arriérés, une mission d'évaluation est attendue à Libreville dans les prochaines semaines.

Au total, ce sont 319 milliards de FCFA de dette qui ont été remboursés au mois de septembre 2023, 31,99 milliards de FCFA au mois d'octobre 2023 et 30,4 milliards de FCFA au mois de novembre 2023. Soit un total de 381,39 milliards de francs. " L'impact attendu est la reprise de la coopération économique et les projets tels que l'accès aux services de base en milieu rural et le renforcement des capacités, la transformation numérique, l'appui au développement des compétences pour l'employabilité, le développement de la statistique au Gabon. L'engage-



En 100 jours une importante partie de la dette a été traitée.

ment du président de la Transition d'honorer les échéances mensuelles est bien tenu chaque mois, car il y va de la crédibilité de notre pays ", a indiqué le ministre de l'Économie et des Participations Mays Mouissi. **DETTE INTÉRIEURE** • Au bord de l'asphyxie, plusieurs

entreprises du secteur privé ont également bénéficié d'une véritable bouffée d'oxygène. En effet, dès leur prise du pouvoir, les autorités de la Transition ont décidé de procéder au règlement d'une part importante de la dette intérieure. En 100 jours d'exercice, ce sont 85 milliards

de francs qui ont été réglés au bénéfice de 281 entreprises. Ainsi la Direction générale de la dette (DGD) a procédé au paiement intégral de toutes les conventions dont le montant de l'encours est inférieur à 1 milliard de FCFA, soit 89 % des entreprises concernées ;

le paiement de la totalité des échéances antérieures au 1er janvier 2024 pour les conventions dont le montant de l'encours est supérieur ou égal à 1 milliard de FCFA, soit 11 % des entreprises concernées ; et le paiement des instances au Trésor pour un montant total de 10 milliards de FCFA.

Cette opération, qui a concerné 281 entreprises, a permis également d'effectuer le recouvrement de la dette de celles-ci au profit de la CNSS pour 6,13 milliards de FCFA, de la CNAMGS pour 7,73 milliards de FCFA, des impôts pour 2,33 milliards de FCFA et des Douanes pour 230 millions de FCFA. Soit 16,43 milliards de FCFA qui ont ainsi été prélevés au titre des dettes sociales et fiscales.

Au terme de cette opération, le fichier de la dette intérieure de l'État n'est plus constitué que d'une trentaine d'entreprises pour un encours total de 231,93 milliards de FCFA.

## Vie chère : la mercuriale n'a rien réglé !

MSM  
Libreville/Gabon

La problématique sur la vie chère reste la quadrature du cercle pour le gouvernement de la Transition.

Organisées au mois d'avril dernier, les " Assises sur la vie chère " avaient pourtant débouché sur la signature, le jeudi 6 juillet, avec les opérateurs économiques, d'un protocole d'accord pour l'application de la nouvelle mercuriale au Gabon. Cette nouvelle mercuriale fixait les prix plafond aux stades gros, demi-gros et détail de 67 produits alimentaires importés, des catégories viandes, volailles, poissons, conserves, riz et produits laitiers.

Mais depuis le 30 août dernier, profitant d'un pseudo-climat d'incertitude, les prix n'ont eu de cesse de flamber, entretenus, il est vrai, par la malice de certains



opérateurs économiques. En effet, au cours de cette période, la surveillance des marchés par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), s'est considérablement accrue, notamment par rapport à la mercuriale en vigueur. Selon le ministère de l'Écono-

mie et des Participations, ces opérations de contrôle ont montré que la mercuriale est globalement respectée, malgré quelques rétentions mineures. Ces actions ont permis à l'État d'engranger plus de 77 millions de FCFA au titre des amendes, frais et pénalités infligés aux opérateurs économiques récalcitrants au mois d'octobre

2023 et 79 millions au mois de novembre 2023. Soit un total d'amendes de 156 millions de francs.

Il n'empêche : malgré toutes ces opérations, le coût de la vie ne cesse d'augmenter sur le territoire national avec certains produits devenant même prohibitifs pour le panier de la ménagère.